

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-27

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2026, a adopté le Règlement numéro 560-27 amendant le règlement de zonage 560;

QUE l'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter les définitions de « Conteneur intermodal » et de « Conteneur de récupération ou à matières résiduelles »;
- D'autoriser l'entreposage des conteneurs à récupération ou à matières résiduelles ainsi que les bacs roulants dans les cours arrière et latérale;
- De réviser le cadre réglementaire entourant l'implantation de conteneurs intermodaux comme composante d'un bâtiment accessoire, dorénavant autorisés ou prohibés selon la zone où le conteneur est implanté;
- De régir le nombre, l'implantation, l'apparence et, le cas échéant, l'assemblage de conteneurs intermodaux comme partie d'un bâtiment accessoire dans les zones agricoles « A », agro-forestières « AF », commerciales « C », centre-ville « CV », industrielles « I », publiques « P », résidentielles « R » et récréo-forestières « RF ».
- De réviser le cadre d'interdiction de l'utilisation d'un véhicule comme bâtiment;
- D'interdire l'utilisation d'un conteneur intermodal comme composante d'une piscine creusée, semi-creusée ou hors terre.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de Ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

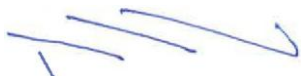
Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 560-27 est entré en vigueur le 10 mars 2026, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 12 MARS 2026

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 12 mars 2026 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.



Me Julie Waite, greffière